MARS

Rapporteur : **Monsieur DECUYPÈRE**	**COPMITÉ SYNDICAL** **DU** **18 MARS 2025**

Objet : Synthèse des décisions du Président

NOTE DE PRÉSENTATION

Décision 2025-01 : Concernant la signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA) entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société EIFFAGE ENERGIES SYSTEME TELECOM Ile-de-France - 4 avenue Gutenberg - 77600 Bussy-Saint-Georges pour la sécurisation de 3 déchèteries par vidéoprotection et pour un montant de 79 090,05 € HT.

Décision 2025-01 B : Concernant la signature d'un contrat à durée déterminée pour un remplacement de deux agents titulaires indisponibles pour une durée de 2 mois et demi entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et Madame R., pour la période du 15 janvier 2025 au 31 mars 2025, avec une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 431, indice majoré 386.

Décision 2025-02 : Concernant la signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA) entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société SUEZ ORGANIQUE SAS – 38 avenue Jean Jaurès - BP54 – 78440 GARGENVILLE pour le traitement des restes alimentaires collectés séparativement sur le territoire de Val d'Europe Agglomération pour un montant total de 78, 12 euros HT par tonne de biodéchets. Le coût de déclassement est de 250,31 € HT par tonne. Le montant estimé du marché est de 54 639,59 € HT pour une durée de 3 ans et 4 mois du 1er janvier 2025 au 30 avril 2028.

Décision 2025-03 : Concernant la signature d'un avenant n°1 de prolongation entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société Sharp Business Systems France – 22 avenue des Nations - 95948 ROISSY CDG Cedex pour la location et la maintenance de deux photocopieurs imprimantes scanners fax pour un coût mensuel forfaitaire de 148,04€ HT (location et maintenance) pour une durée de 2 ans et de 0,0032 € HT la photocopie noir et blanc et de 0,02990 € HT la photocopie couleur.

Décision 2025-04 : Concernant la signature d'une convention de formation entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le Centre National de la Formation Conseil en Entreprise – 42 rue Rouelle - 75015 PARIS pour un montant de 6 342 € HT, pour 3 sessions d'une journée prévue les 23-28 janvier 2025 et le 06 février 2025.

Décision 2025-05 : Concernant la signature d'une convention relative aux prestations facultatives dans le cadre de la « convention unique » entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le Centre de Gestion de Seine-et-Marne – 10 Points de vue – CS 40056 - 77564 LIEUSAINT Cedex.

Décision 2025-06 : Concernant la signature d'une convention de service entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'accueil de loisirs Les papillons des champs - 73 rue de Lesches – 77700 COUPVRAY**,** pour le prêt du matériel, à titre gratuit, du 24 février au 3 mars 2025 inclus.

Décision 2025-07 : Concernant la signature d'une convention de service entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'Ecole Geoffroy Saint-Hilaire, 10 rue Saint Médard, 77120 CHAILLY-EN-BRIE pour la mise à disposition d'un composteur pédagogique, à titre gracieux,

avec une entrée en vigueur dès l'installation de l'équipement et jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Décision 2025-08 : Concernant l'ouverture d'un compte à terme (CAT) auprès du Trésor Public et le placement d'un montant de 746 000 € pour une durée de 6 mois au taux nominal de 2,46 %.

Décision 2025-09 : Concernant la signature d'une convention de services entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la mairie de Messy – 10 rue Michel Cheverry – 77410 MESSY, pour le prêt de matériel de communication, à titre gracieux, afin de sensibiliser la population sur les thématiques de prévention et gestion des déchets sur son territoire, pour la période du 20 au 27 mars 2025 inclus.

Décision 2025-10 : Concernant la signature d'une convention de services entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le Foyer de BECOISEAU – 102 rue du 27 août – 77163 MORTCERF, pour le prêt de matériel de communication, à titre gracieux, afin de sensibiliser la population sur les thématiques de prévention et gestion des déchets sur son territoire, pour la période du 12 au 14 mai 2025 inclus.